République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-64-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17/06/2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints,** Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PEREZ Laure, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, LOPEZ Raphaël, BOUSSELET Angélique, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PULI Emmanuelle (pouvoir à Alain FABRESSE), et MARGALET Alain (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Absents excusés : CROUILLES Gaborit Emilie

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-64 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX CONSECUTIFS AUX DEGATS OCCASIONNES PAR L'INCENDIE DIT « DE TREVILLACH »

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les dispositifs de soutien de l'État en faveur des collectivités territoriales confrontées aux conséquences de sinistres et de catastrophes ;
VU les dégâts occasionnés sur le territoire communal par l'incendie dit « de Trévillach » ;
VU les différentes réunions de travail organisées avec les Services de l'État et les institutions concernées ;
VU la visite de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Didier Carponcin, le 13 août 2026 ;
VU les constatations et estimations réalisées par les services municipaux ;
VU les démarches engagées par la Commune afin d'identifier les dommages et les financements mobilisables.
CONSIDERANT que la Commune d'Ille-sur-Têt a été particulièrement impactée par l'incendie dit « de Trévillach », tant au regard des conséquences humaines et psychologiques pour la population que des dommages occasionnés aux habitations, aux espaces communaux, aux infrastructures, à la voirie et aux équipements publics ;
CONSIDERANT que l'incendie a également occasionné des dégâts importants sur les infrastructures communales, notamment sur la voirie, le parking dit « du remblai », les jardins familiaux de l'ASA, ainsi que sur plusieurs pistes DFCI et les abords des voies communales ;
CONSIDERANT qu'une demande de DETR sera déposée en 2027 ;
CONSIDERANT que pour une demande DETR 2026, celle -ci ne peut se baser que sur des reliquats de cette même dotation (environ 12 000€) ;
CONSIDERANT que sur le plan des infrastructures, Le service eau et assainissement a été impacté par l'incendie, notamment le système de chloration d'un réservoir se trouvant très près de l'incendie.
CONSIDERANT que des chiffrages ont été réalisés ;

Nous avons dressé la liste la plus exhaustive possible. **Elle vous sera présentée lors de la demande DETR 2027**.

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-64-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

CONSIDERANT que la dépense actuellement identifiée et susceptible de faire l'objet d'une demande de soutien au titre de la DETR 2026 s'élève à **25 603.02 H.T.** :

Remplacement du système de chloration d'un réservoir

Que la Commune a par ailleurs déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle afin de mobiliser les différents dispositifs susceptibles de contribuer au financement des conséquences de cet incendie ;

Que la Commune souhaite solliciter l'accompagnement financier de l'État afin de permettre la remise en état des infrastructures communales et de rétablir des conditions normales de sécurité et de fonctionnement sur son territoire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le programme de remplacement du système de chloration d'un réservoir

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux le plus élevé susceptible d'être accordé, pour le financement de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes Payeurs		**Montant en Euros**
DETR	47 %	12 000.00€
Autofinancement	53 %	13 603.02€
Total HT du coût des Dégâts		**25 603.02 H.T.**

Le montant définitif de l'autofinancement communal sera arrêté en fonction du montant de la subvention effectivement attribuée et des autres financements qui pourraient être mobilisés.

PRECISE que les montants présentés sont susceptibles d'être ajustés en fonction des devis définitifs, des travaux réellement nécessaires et des éventuelles prises en charge par les compagnies d'assurance ou autres organismes financeurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de subvention auprès des Services de l'État, à produire toutes les pièces complémentaires nécessaires et à signer tout document relatif à cette demande.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, pour cette même opération, toute autre subvention ou tout autre dispositif de financement susceptible d'être mobilisé, dans le respect des règles de cumul des aides publiques.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par la réglementation en vigueur.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 24 Septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ILLE-SUR-TÊT ★ PYRÉNÉES-ORIENTALES ★

Alain FABRESSE